

<b>Objet de la réunion</b>	Comité de pilotage SINAPS
<b>Rédacteur</b>	<i>Fabien Soldevila, Olivier Soudée</i>
<b>Participant(s)</b>	<i>Michel Allemand (représentant Thierry Biais), Christine Arnulf-Koechlin, Stéphane Athanase, Patrick Beuzit, Franck Blanc, Magali Clareton Perotin, Yves Condemine, Adeline Fabrie(représente Claude Bagnol), François Germinet, Véronique Josso, Xavier Mailhos, Fabrice Moutte, Brigitte Nomine, Laurence Caubrière(représente Philippe Paillet), Hugues Ponchaut, Serge Portella, Paul Pouilhe, Fabien Soldevila, Olivier Soudée, Laurent Vigneron, Cécile Ras-El-Djebel, Gabriel Le Van, Eric Payan (représente Gille Rech)</i>
<b>Excusé(s)/absent(s)</b>	<i>Thierry Bedouin, Thierry Biais, Bertrand De la Morlais, Jean-Marie Filloque, Jean-Gilles Hoarau Philippe Lashermes, Gilles Rech</i>
<b>Destinataire(s)</b>	<i>Participants, excusés</i>

Ce Comité de pilotage doit décider des orientations des sujets suivants :

- L'actualisation des membres du COFIL
- Validation du cadencement projet et du planning
- La localisation des ateliers suivant les priorités remontées
- Le lancement ou pas de l'appel d'offre d'accompagnement

### **L'actualisation des membres du COFIL**

L'Amue présente les établissements pilotes qui ne sont pas encore membres du COFIL : Université de Montpellier 3, Ecole de Paris Chimie Tech, Université de Nice, Université de Toulon, IRSTEA.

Ces établissements ont donné un accord de principe pour être pilote sur SINAPS.

L'université de Lorraine confirme en séance son intérêt fort pour le projet. L'attente de dernières réponses de l'Amue sur la convention est un préalable à l'engagement de l'établissement.

**Le comité de pilotage valide l'intégration des établissements pilotes dans le COFIL.**

### **Validation du cadencement projet et du planning**

L'Amue expose le planning actuel du projet et détaille les problèmes remontés par les établissements pilotes :

- Cadencement des ateliers trop important. Les établissements ne peuvent pas participer à des ateliers 2 jours toutes les semaines. La présence d'acteurs métiers Amue ne peut pas compenser les compétences des établissements. Le directeur de l'Amue insiste sur l'implication des établissements pour la réussite qualitative du projet.
- Démarrage trop proche au regard de la non signature des conventions. La signature des conventions est indispensable pour démarrer le projet. Un travail avec chaque établissement est nécessaire pour obtenir une convention unique satisfaisante pour tous les acteurs.
- Période estivale trop chargée. De juin à septembre les activités en établissement sont trop importantes pour participer notamment à des phases de VSR ou à des ateliers trop nombreux.



Proposition d'un cadencement plus faible des ateliers de conception : sur un même thème, 2 jours d'ateliers tous les 15 jours.

Proposition de décaler d'un minimum de 3 semaines le démarrage des ateliers afin de finaliser les conventions en organisant des points à points avec les pilotes.

Proposition de prendre en compte une période de charge forte pour les établissements de juin à septembre.

**Le COPIL décide un cadencement plus faible des ateliers : 2 jours d'ateliers tous les 15 jours par périmètre (personne, structure, processus, socle).**

**Le COPIL décide un décalage de 3 semaines afin que chaque établissement puisse signer les conventions. Ce décalage devrait être plus important en raison des vacances scolaires.**

**Le COPIL décide une faible activité des pilotes sur SINAPS entre le mois de juin et le mois de septembre. Il est donc exclu de réaliser une VSR lors de ces périodes.**

**Action : Amue – Organiser des échanges en point à point avec les pilotes pour finaliser les conventions.**

**Action : Amue – Proposer un nouveau planning prenant en compte ces orientations.**

**Action : Etablissement – réunir les éléments nécessaires au démarrage : équipe projet identifiée, Chef de projet identifié, priorités identifiées, lots choisis en tant que concepteur, convention signée, objectif 15/10/2014**

**Action : Etablissement – informer l'Amue des échéances nécessaires à la signature de la convention (passage en CA etc.)**

#### **La localisation des ateliers suivant les priorités remontées**

La réunion de lancement a confirmé la difficulté des établissements à se déplacer régulièrement. Cette difficulté est essentiellement financière. L'Amue indique que les rétributions ont vocation à compenser ces frais et plus.

L'Amue propose plusieurs alternatives dont celle de proposer d'exécuter un même atelier sur deux sites (Paris et Montpellier) en même temps. Il s'agit d'une organisation en visio conférence avec une animation conjointe sur les 2 sites. Des équipes Amue et intégrateur seront présentes des 2 côtés. Malgré tout, pour que les équipes se connaissent, il y aurait un intérêt à ce que les premiers ateliers se déroulent en un seul et même lieu (Paris ou Montpellier).

Les établissements souhaiteraient qu'il soit possible d'assister directement aux ateliers en visio depuis leur établissement. L'Amue ne souhaite pas retenir cette solution qui va compromettre l'intérêt et la productivité attendues dans les ateliers.

Les établissements proposent un troisième lieu qui pourrait être variable. Par exemple en PACA (Toulon et Nice) ou en Rhône Alpes (Lyon et Saint Etienne).

**Le COPIL décide d'organiser les ateliers en co-animation sur 2 lieux différents. L'Amue va étudier la possibilité d'un troisième lieu (isolé) en concertation avec les établissements lors des points à points planifiés dans les 15 jours suivant le COPIL.**

**Le COPIL décide que la première session d'atelier doit ne se dérouler que sur un seul et même lieu.**

**Action : Amue – Etudier la possibilité d'un troisième lieu autonome suite aux concertations avec les établissements pilotes.**



### **Le lancement ou pas de l'appel d'offre d'accompagnement**

L'Amue présente les résultats de l'enquête effectuée sur l'ensemble de la communauté. L'échantillon des résultats est faible avec peu d'universités.

L'Amue indique qu'elle démarre un travail sur la gouvernance et la trajectoire qui sera utile pour les pilotes.

**Le COFIL décide que ce point sera à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage de janvier 2015, les ateliers permettront de murir l'utilité du marché.**

### **Points divers**

- Les travaux avec Cocktail ont eu lieu, il n'y a pas d'établissement pilote Cocktail en tant que pilote, ces travaux ne donneront pas suite pour le moment.
- L'Inserm réitère sa demande de pouvoir acquérir des licences des outils SINAPS sans acquérir SINAPS.

**Action AMUE / Cocktail – se coordonner lors de la conception de SINAPS pour en assurer la compatibilité.**

**Action : Amue – Etudier la demande de l'Inserm sur l'acquisition de licences des outils de SINAPS. Sujet à traiter hors COFIL.**

Décision(s)	Acteur(s)
Intégration des pilotes dans le COFIL	Comité de pilotage
Cadencement plus faible des ateliers pour une même thématique (tous les 15 jours, au lieu d'hebdomadaire)	Comité de pilotage
Décalage du démarrage des ateliers de 3 semaines (Vacances scolaires retarderont probablement)	Comité de pilotage
Activités moindre des pilotes sur SINAPS entre le mois de juin et de septembre	Comité de pilotage
Co-animation des ateliers sur 2 lieux différents (Paris et Montpellier) sauf pour les premières sessions	Comité de pilotage
Report de la décision sur l'appel d'offre d'accompagnement au prochain COFIL du mois de janvier	Comité de pilotage

Action(s)	Acteur(s)	Date prév. réalisation
Organiser des échanges en point à point avec les pilotes pour finaliser les conventions	AMUE	17/10/2014
Proposer un nouveau planning prenant en compte les nouvelles orientations : démarrage, cadencement, période estivale et localisation	AMUE	17/10/2014
Etudier la possibilité d'un troisième lieu autonome suite aux concertations avec les établissements pilotes.	AMUE	17/10/2014



Etudier la demande de l'Inserm sur l'acquisition de licences des outils de SINAPS.	AMUE	31/10/2014
Valider la convention pilote pour son établissement : lot, localisation, équipe projet.	Etablissements	15/10/2014
Informar l'Amue des échéances nécessaires à la signature de la convention (passage en CA etc.)	Etablissements	10/10/2014